

4 juillet 2018

Présents : Mmes Atallah, Chatelain, Lafont, Lhomelet, Prini, Rozenblatt, Sims, MM. Gupta, Loiseau, Messiah, Pinette, de Thomasson.

Démissionnaires : M. Muret et Mme Kerjouan ont démissionné du conseil syndical, l'un parce qu'il n'est plus copropriétaires dans l'immeuble, l'autre par manque de disponibilité.

**PENDANT LES VACANCES, N'OUBLIEZ PAS DE LAISSER UNE CLÉ
DE VOTRE APPARTEMENT CHEZ LE GARDIEN
ET UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

C'est le meilleur moyen de limiter la gravité des inondations.

Élection En absence d'autre candidat, Mme Rozenblatt est élue présidente du conseil syndical à l'unanimité moins une voix.

Eau non potable L'immeuble est raccordé à une alimentation en eau non potable (qui sert pour arroser le jardin et laver les voitures). Pour éviter la tentation de boire cette eau, le robinet a été remplacé par un robinet à tête amovible, qui est retirée lorsque le personnel n'est pas en train d'arroser le jardin.

Installation électrique La rénovation de l'installation électrique du local du personnel dans le bâtiment H a été effectuée et cette installation ne présente plus de risque.

Astreintes Le conseil demande à ce que soient consultables dans la loge de nuit les obligations précises des entreprises qui sont d'astreinte les nuits et les week end de façon à pouvoir vérifier que les entreprises ne refusent pas de se déplacer alors qu'elles en ont l'obligation. Cela concerne les ascenseurs, les portes automatiques, la plomberie et le chauffage.

Local vélo Depuis un certain temps, il n'y a plus de clés pour le local vélo. Plusieurs serruriers sollicités ont dit qu'ils ne pouvaient pas les copier. Une possibilité est de changer la serrure. Auparavant, un membre du conseil se charge de continuer la quête d'un serrurier pouvant faire la copie.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait de nouveau d'une part des vélos inutilisés, d'autre part trop de vélos dans le local. Le conseil, après les vacances, cherchera à identifier les vélos non utilisés, pour les donner. Cela sera annoncé par affiches.

Séquelles d'inondations dans les cages d'escalier L'entreprise Sapa est venue récapituler les papiers peints abimés (et secs) à remplacer.

Chute de parties du carrelage décoratif des balcons Une équipe de cordistes envoyés par la société Sapa a parcouru les balcons de l'escalier G pour retirer les parties de carrelage qui risquaient de tomber. Il ne s'agit pas d'une réparation totale, mais d'éviter que des bouts de balcon nous tombent sur la tête.

Les habitants qui pensent que leur balcon présente ce type de danger, peuvent aller s'inscrire à la loge : l'entreprise passera voir. Attention. Il ne s'agit pas de faire repeindre les garde-corps qui rouillent, ce qui devra être fait lors d'un ravalement des façades, mais d'éviter des chutes de pierre.

Locaux poubelles Certains sont très sales. Il faudra voir à la rentrée s'il convient de les passer au karsher, les repeindre ou les carrelé sur une certaine hauteur.

Carreaux brisés à l'entrée du parvis, 18 rue de la glacière Les devis demandés ne sont pas arrivés. Il faudra revoir ce problème à la rentrée. Ce désordre est inesthétique, mais ne pose pas de problème de sécurité. Il n'y a pas de fuite visible, et surtout il n'y a rien dans le parking, à la verticale de ce désordre, qui pourrait souffrir d'une fuite.

Toits-terrasses Il recommence à y avoir sur le toit de l'herbe qui s'échappe des terrasses privatives, ainsi que des crottes de chien. Contact sera pris avec les propriétaires de ces terrasses.

Abeilles Certains habitants ont des problèmes avec les abeilles (qui se trouvent sur le toit du bâtiment correspondant à l'escalier B. Le plus efficace est sans doute de prendre contact avec l'apicultrice dont les gardiens peuvent fournir les coordonnées.

Comportement inacceptable d'un habitant automobiliste

Un locataire de la résidence a provoqué des troubles : stationnement régulier dans les parties communes, blocage de parking un matin, altercation avec plusieurs résidents ainsi qu'avec le gardien, non ramassage des déjections canines... Nous mettons en demeure cette personne de les faire cesser.

Par ailleurs le propriétaire de son appartement et celui de son box ont été formellement priés de faire cesser ces troubles.

Panneau "accès des pompiers" Le conseil demande l'installation d'un marquage au sol ou d'un panneau « accès des pompiers » à l'endroit adéquat.

Site internet Nous vous rappelons que les compte rendus et d'autres informations sur l'actualité de la résidence sont disponibles sur le site <http://champsdeportroyal.fr>